Ecrit par Echo du Mardi le 20 juin 2023

CCI / CMA : les deux chambres signent une convention de coopération



Vendredi 16 juin, la chambre de commerce et d'industrie (CCI) de Provence-Alpes-Côte d'Azur et celle de métiers et de l'artisanat (CMA) ont signé une convention de coopération.

Renforcer la collaboration opérationnelle sur des enjeux stratégiques, détecter les synergies efficientes et déployer plus d'actions communes ? C'est l'objet de la convention liant pour 4 ans les deux chambres régionales dont les réseaux se mobilisent auprès de 550 000 entrepreneurs dans les territoires : artisans, commerçants, industriels, indépendants… Les objectifs de cette convention sont d'accentuer la coordination CCI/CMA, d'initier des actions communes et de poursuivre la contribution au sein du club de la conjoncture et du collectif des acteurs économiques.

« Avant même cette convention, la coopération était déjà concrète pour les équipes CMA et CCI en Provence-Alpes-Côte d'Azur : des actions menées conjointement sur les territoires pour redynamiser les centres-villes, faciliter les transitions, soutenir chaque étape de l'entrepreneuriat, accompagner face aux difficultés, a déclaré Philippe Renaudi, président de la CCI de Provence-Alpes-Côte d'Azur. L'objectif aujourd'hui et à l'horizon 2026 est de travailler de concert sur des enjeux comme l'international,

Pour toujours en savoir plus, lisez **www.echodumardi.com**, le seul média économique 100% Vaucluse habilité à publier les annonces légales, les appels d'offres et les ventes aux enchères !

Ecrit par Echo du Mardi le 20 juin 2023

l'apprentissage, le foncier économique… Ce rapprochement se fait en cohérence, en conservant les spécificités de nos chambres consulaires. »

« La volonté commune est bien de maintenir des relations de proximité privilégiées avec les entreprises pour les soutenir et les accompagner tout au long de leur vie, a poursuivi Yannick Mazette, président de la CMA de Provence-Alpes-Côte d'Azur. Très impliqué sur les problématiques environnementales comme la formation des jeunes et l'emploi, l'objectif à l'horizon 2026, comme précisé par le Président Renaudi est bien de travailler de concert sur les enjeux majeurs pour le développement de notre région, de nos entreprises, de notre jeunesse qui représente notre avenir. »



Yannick Mazette (à gauche) et Philippe Renaudi (à droite) signent la convention de coopération ©

Ecrit par Echo du Mardi le 20 juin 2023

DR

J.R.

Pour toujours en savoir plus, lisez **www.echodumardi.com**, le seul média économique 100% Vaucluse habilité à publier les annonces légales, les appels d'offres et les ventes aux enchères !